

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^o, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur et chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, LE 7 JANVIER 1847.

Les nouvelles d'Irlande continuent à présenter de ce pays le tableau le plus déchirant. Les populations sont en proie à toutes les horreurs du désespoir, de la faim ; l'intérieur des habitations offre un affreux spectacle : des hommes, des femmes, des enfants, sont étendus pêle-mêle sur de la paille pourrie, les uns déjà morts, les autres attendant, l'œil sec, — ils n'ont plus la force de pleurer, — que l'heure de mourir sonne enfin et les délivre de leurs souffrances. Le froid se joint à la privation de nourriture ; sur le sol de demeures infectes on trouve des corps raidis par la gelée, servant de curée aux rats. Une famille n'avait plus pour toute ressource qu'un chien, elle l'a tué, et, s'attablant autour de ses membres palpitants, en a fait son dernier repas.

Des hommes, guidés par un esprit de charité, ont porté des provisions dans quelques paroisses ; ils ont trouvé des fantômes humains, des squelettes que la vie n'avait pas encore abandonnés, mais qui délaissent et poussaient des hurlements, des femmes, de jeunes mères, qui n'avaient ni lait ni pain à donner à leurs enfants. L'une d'elles ensevelissait sa fille toute nue sous des pierres. Mais que peuvent ces secours insuffisants ? Sont-ce quelques sacs de blé ou de pommes de terre qui feront cesser la pénurie, qui nourriront des milliers d'individus manquant de tout ? La charité privée sera-t-elle assez puissante pour conjurer le mal ? Cela n'est pas présumable.

Toutes les fois que le peuple souffre de la disette, de la cherté des subsistances, du manque de travail et par suite du manque de pain, les hommes habitués à exploiter une de ces situations se réunissent en bandes, se livrent au pillage et ne reculent pas devant l'assassinat. Quoi que fassent les magistrats et les hommes chargés de la répression de ces crimes, il leur est difficile d'arriver à la punition des coupables, parce que la foule, mal instruite des motifs qui dirigent la justice, voit dans l'arrestation des prévenus une intervention dans sa propre cause, un désir de s'opposer à la libre manifestation de souffrances réelles. Ainsi, la misère fait méconnaître l'équité des mesures qui ont réellement pour but de préserver la société d'atteintes coupables, et du moment que l'exaspération est entrée dans cette voie, il est difficile de prévoir où elle peut s'arrêter. Par exemple, une collision terrible a eu lieu ces jours derniers dans le comté de Waterford, sur la route de Carrick, non loin du littoral du canal Saint-Georges : il s'agissait d'arrêter un homme prévenu d'assassinat ; mais les idées sont bouleversées à ce point dans ce moment de crise, que les agents de l'autorité ont dû faire usage de leurs armes, qu'ils ont tué le prévenu et l'un de ses défenseurs, pendant qu'eux-mêmes emportaient deux de leurs mortellement blessés.

On se demande avec douleur ce que c'est que la civilisation, quelle est sa force, sa puissance, ce que sont ses résultats, quand on voit un peuple d'Europe livré à cette épouvantable misère, dégradé par elle, réduit à de telles extrémités. Nul entre nous ne voudrait rétrograder vers le passé, revenir à l'état sauvage, à la barbarie, et cependant cette dernière condition de l'espèce humaine offre-t-elle quelque chose de plus affreux que la situation actuelle du peuple irlandais ? Les hommes ont-ils été réunis en société pour que les uns soient gorgés de richesses, que les autres éprouvent les souffrances de la faim ? La terre a-t-elle été partagée pour que quelques uns jouissent seuls de ses trésors, que les masses soient condamnées à mourir sans toucher aux fruits qu'elle porte ? Quelle ac-

cusation terrible contre l'organisation sociale ! quels cris légitimes contre ce qui est ! Où est la justice, où est la raison, où est le progrès dans cet informe amalgame d'êtres si différents par leur position ? Est-ce là une société ? Cette horrible oppression est-elle la loi des nations, le code des peuples ? Est-ce là le résultat promis au progrès des lumières, et leur éclat menteur ne pourrait-il éclairer que la misère humaine ?

Ce problème effrayant, qui le résoudra, et dans quel sens sera-t-il résolu ? Il y a longtemps que nous l'avons dit, alors qu'O'Connell était encore dans tout le prestige de sa gloire, de sa facile puissance, ce ne sera pas le rappel de l'union, ce ne sera pas la formation d'un nouveau parlement qui sauverait l'Irlande des maux qu'elle souffre. A quoi bon s'abuser plus longtemps ? Une révolution sociale peut seule régénérer ce malheureux pays, lui donner le bien-être. Connait-on un remède plus sûr, plus efficace, plus prompt, qu'on l'indique, et surtout qu'on l'emploie. Jusque-là, on nous permettra de persister dans l'opinion que nous avons émise après avoir sérieusement étudié la question irlandaise. — C'est là une dure extrémité, s'écriera-t-on. — Sans doute ; mais que l'on trouve un meilleur moyen de sortir d'une situation qui est la honte de l'humanité.

Certes, nous ne voulons pas dire que le gouvernement français doive s'appuyer des difficultés qui surgissent au sein de l'empire britannique pour imposer à celui-ci les conditions d'une neutralité humiliante dans les questions agitées aujourd'hui en Europe ; nous comprenons très bien que profiter d'un pareil moment pour obtenir un silence forcé ou une adhésion qui pourrait être contraire aux intérêts de la Grande-Bretagne, serait un acte peu moral, quoique parfaitement dans les habitudes de la diplomatie, et qu'il appellerait naturellement des représailles dans une circonstance identique. Toutefois, nous ferons remarquer combien il est difficile de saisir la pensée qui dirige notre cabinet se pliant, se courbant devant l'Angleterre, lui demandant humblement de contracter une nouvelle alliance, précisément dans un moment où l'Angleterre se trouve condamnée à l'impuissance. Que l'on soit généreux avec un allié véritable, avec une nation réellement amie, cela est tout simple, tout naturel ; mais avec un ennemi déguisé, avec une rivale éternelle qui trompe toujours sous de faux semblants, qui abuse de la paix pour augmenter sa puissance comme elle abuserait de la victoire en temps de guerre, c'est là une absurdité, au point de vue des intérêts politiques, et cette absurdité, notre ministère est tout prêt à la commettre, le cas échéant.

Sans doute, on ne déclarera pas nul le mariage du duc de Montpensier avec l'infante dona Luisa, cela serait par trop ridicule ; mais si la reine d'Espagne ne devait pas donner d'héritier, si l'Angleterre déclarait ne vouloir renouer l'entente cordiale, cette union menteuse avec la France, qu'à la condition d'une renonciation nette et précise au trône espagnol, nous avons la conviction que le cabinet Guizot la ferait et la ferait faire aux intéressés.

Des faits d'une haute gravité et imputables à un major et à un colonel de régiment, aujourd'hui mis à la retraite, sont racontés par l'*Emancipation* de Toulouse du 1^{er} janvier. Nous allons, en abrégé un peu, les mettre sous les yeux de nos lecteurs, et nous leur demanderons ensuite si la justice ne doit pas intervenir dans des affaires aussi sérieuses, et si il suffit qu'un ministre de la guerre dise à ses officiers supérieurs cou-

pables de détournement d'effets et de concussion : Allez vous faire pendre ailleurs !

Le 12 novembre dernier, le tribunal de Foix condamnait M. Tastet, ancien lieutenant au 8^e léger, alors démissionnaire, à trois mois de prison, cent francs d'amende et aux frais, pour avoir donné un soufflet à M. Delécluse, major du 8^e léger. La cour royale de Toulouse vient de confirmer ce jugement. Quelle a été l'origine de l'animosité qui s'est produite entre le major et l'ex-officier Tastet ? Voilà ce qu'il importe d'examiner.

M. Tastet, entré au service comme soldat le 10 juin 1826, est arrivé de grade en grade à celui de lieutenant d'habillement, qui lui a été conféré le 10 novembre 1843. Vers le mois d'avril 1845, le capitaine d'habillement étant parti en congé avec l'intention de prendre sa retraite, M. Tastet fut désigné pour le remplacer, et en conséquence il fit les inventaires et devint membre du conseil d'administration responsable. Comme il avait toujours tenu les écritures, il pensa qu'il suffisait de dresser les inventaires sur les registres au lieu de compter un par un tous les objets que renfermait le magasin ; c'était aussi afin de donner une preuve de confiance à son prédécesseur. Mais, agissant en comptable prudent, il résolut, après le départ du capitaine, de voir tout par lui-même, et ne fut pas peu étonné de trouver environ 300 mètres d'étoffes qui ne figuraient sur aucun compte officiel.

M. Tastet en parla au major, puis au colonel, qui lui aurait fait cette étrange réponse :

« Nous le savons, le major et moi, dit le colonel ; seulement, cela ne vous regarde pas. Ce sont des économies rognées sur le corps que nous faisons disparaître annuellement ; nous attendons, pour cela faire, que le ministre ait ordonné les draps dont tout le corps a besoin. Lorsque vous serez capitaine d'habillement, vous serez moins délicat, car nous nous proposons de vous initier dans ces sortes d'opérations ; mais ne perdez pas de vue que vous devez faire nos volontés : votre intérêt s'y rattache aussi bien que le nôtre. »

Cette réponse, que nous trouvons bien invraisemblable, a été faite cependant, si nous consultons la suite de cette affaire. M. Tastet s'indigna, et dès ce jour il y eut opposition de sa part aux illégalités de ces deux officiers, ses supérieurs. Cependant il fut proposé pour le grade de capitaine d'habillement ; mais il refusa. Le colonel et le major voulurent alors l'éloigner, et le proposèrent à l'inspecteur-général pour le recrutement, avec les notes les plus favorables. Peu de temps après, le régiment ayant quitté Marseille pour Foix, et M. Tastet ayant renouvelé sa demande de quitter ses fonctions, une série de persécutions commença pour lui de la part du major. Celui-ci prononça les arrêts forcés pendant huit jours ; le colonel en ajouta quinze. La peine subie, le général Castellane fit arrêter M. Tastet, et le fit conduire par la gendarmerie de Foix à Mont-Louis, pour y subir trente jours de prison dans la citadelle ; tout cela, suivant l'*Emancipation*, sans aucun motif avoué. Ce temps écoulé, M. Tastet sort de prison, et obtient une audience de M. le général de Castellane, qui, après l'avoir écouté, lui dit :

« Je n'ai pas l'habitude de donner raison aux subordonnés ; auriez-vous encore quarante fois plus raison, tout ce que je puis faire pour vous, c'est de vous renvoyer encore en prison pour deux mois. »

M. Tastet, rentré à Foix dans sa campagne, est aussitôt mis encore aux arrêts forcés pour un mois ; ils n'étaient pas terminés que le major les lui inflige de nouveau jusqu'à nouvel

FEUILLETON DU CENSEUR.—8 JANVIER 1847.

EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS.

(5^e Article.)

MM. Etx. — Lepaulle. — Blanchard. — Bonirote. — Célestin Nanteuil. — Lelleux. — Hédoquin. — Bachelard. — De Dreux. — Loustau. — Le Poitevin. — Porion. — Kwiatkowsky. — M^{me} Desnos.

M. Etx est un élève de M. Ingres ; voyez plutôt ce brouillard gris et monotone qui règne sur toutes ses toiles. Le défaut systématique du maître est outré par le disciple soumis : jamais le doux printemps n'a fait éclore une fleur, jamais le soleil, source de la lumière et de la couleur, n'a versé un rayon bienfaisant sur ces pages nébuleuses. M. Ingres est un grand peintre sans doute, le plus grand des modernes, mais ce n'est pas un Dieu, et il n'est pas infailible ; donc, ne le croyez pas sur parole lorsqu'il vous dira que le ciel n'a pas d'azur et l'arc-en-ciel point d'éclat ni de nuances. Écoutez-le respectueusement s'il vous parle de dessin, de modelé, de composition, d'expression ; sur cet article il est au moins le prophète du vrai Dieu. Pourquoi M. Etx n'a-t-il pas aussi bien profité de la leçon quant au style serré qui caractérise le chef de l'école française ?

Examinons chacune des œuvres exposées par M. Etx. Voici d'abord la *Première impression de la mort sur l'homme*. Le sujet était dramatique en lui-même et d'une simplicité biblique ; c'était plus qu'une idylle de Gessner, c'était un hymne ou un drame religieux de Klopstock. Adam et Eve, chassés du paradis, se trouvent jetés nus et seuls avec leur honte sur la terre froide. Quelle transition ! Ici les fleurs éternellement épanouies, les fruits embaumés, les jardins toujours verts, l'innocence et l'ivresse du premier jour de la création, tous les êtres inoffensifs et amis de l'homme ; là, la terre nue, sombre, brûlée par les ardeurs de l'été, fendue par la gelée des hivers, une végétation stérile. Tout-à-coup, dans le silence effrayant de ces solitudes, un gémissement s'est fait entendre ; dans cette noire broussaille, tout près du premier couple, sous les serres d'un vautour hideux expire une douce colombe. Adam tressaille, Eve frémit et verse les premières larmes échappées à l'œil de la femme ; la mort, cette image re-

doutable, vient de se présenter à eux pour la première fois ; désormais elle les suivra partout ; l'univers entier, ce monde aux cent bouches qui dévore toutes les créatures, la leur présentera sous toutes les formes. Il y avait dans cette donnée le sujet d'un admirable tableau : d'un côté, les magnificences du paradis terrestre entrevues dans le lointain ; de l'autre, la désolation d'une contrée sauvage ; au milieu, le groupe ému et épouvanté. M. Etx n'a songé qu'à faire deux académies, à les placer sur un terrain plus noir que les alentours d'une mine de houille, à mettre dans la main de l'homme une colombe expirante, et à montrer dans les airs le vautour qui s'éloigne d'un air assez féroce, avouons-le. Cette création nous rappelle plus d'une étude des élèves de l'école de Rome, dont le sort est de rester peu connues ; elle fait preuve de talent plutôt que de savoir. Ce drame n'est pas intéressant ainsi rendu, et il pouvait l'être ; les poses des deux personnages manquent de noblesse et de simplicité, leur pantomime est peu expressive, les jambes forment des signes télégraphiques ; la tête de l'homme n'est pas assez belle, et la beauté d'Adam a été célébrée par les anciens écrivains, notamment dans les *Annales* de Salien et les *Antiquités* d'Eusebe ; la femme n'a pas ce charme du caractère féminin que devait résumer en elle la mère de toutes les femmes. Une opposition de couleur était indispensable pour atteindre ce but. L'académie du corps d'Eve est particulièrement lâche et flasque.

Téléstilla, dame d'Argos célèbre par ses poésies et son courage, dit le livret, était sans doute un pied-bleu du temps, attendu que les dames grecques ne portaient pas de bas. Dans cette étude, on ne sent assez ni les os, ni les muscles ; nous y trouvons trop de rondeurs : tête, bouche, bras, gorge, corps entier, tout est rond ; la couleur est triste. Cette tête n'est pas vraiment grecque, et ce ciel n'est point celui sous lequel les poésies d'Homère et d'Anacréon sont écrites.

La Vierge et l'enfant Jésus du n° 184 sont une création plus heureuse, quoique appartenant à la même donnée ; l'arrangement ne manque ni de charme ni de suavité ; ce n'est pas là un souvenir des maîtres, sans être une originalité bien saisissante. La tête de la Vierge est un peu boursoufflée, et le ventre de l'enfant ressemble trop à un ballon. M. Etx doit y prendre garde tandis qu'il en est temps, étudier l'anatomie, viser à la fermeté du dessin et ne pas mépriser la couleur. Il serait fâcheux, avec du savoir et de l'acquis, — car cet artiste sait déjà beaucoup, — de faire fausse route. Nous sommes peut-être un peu sévères envers lui ; mais l'école à laquelle il appartient et les sujets qu'il traite nous imposent ce devoir.

Nous passerons sans nous arrêter long-temps devant le *Saint Sébastien* de M. Lepaulle. Quoique le torse du saint ne manque pas d'une certaine puissance, le métier domine, l'expression est triviale, la couleur sale. Cette toile-là ne légitimerait pas le succès que ce peintre a obtenu quelquefois ; son pinceau patauge dans la couleur ; sa pâte est fangeuse, le ton d'un gris violacé et désagréable.

L'intérieur d'un Harem du même auteur est une mauvaise chose. Pauvre sultan !

M. Blanchard est un peintre de talent ; mais le portrait de M^{me} de C..., qu'il a exposé cette année sous le n° 35, n'est pas heureux. La pose du modèle est raide ; il semble n'avoir pensé qu'à s'effacer et à se laisser voir de profil. Le cou s'emmanche mal ; le bras gauche et le pouce ne se trouvent pas à leur place. Les détails, les roses, le lorgnon ne sont pas agencés avec goût. Disons cependant que ce portrait est haut de ton, ce qui est certainement un mérite. M. Blanchard est un artiste consciencieux ; nous attendons mieux de lui à une prochaine exposition. Nous avons le droit de l'espérer en nous souvenant de son passé.

Nous voici arrivés devant les tableaux de M. Bonirote. *La Prière du Soir* nous représente une famille de bergers grecs réunie autour du plus âgé d'entre eux. Celui-ci, semblable à un rhapsode antique, célèbre les bienfaits de la divinité en s'accompagnant du tricorde. C'est le soir. Le soleil doré verse sa chaude lumière sur la campagne d'Athènes ; dans le lointain apparaissent les ruines du théâtre d'Hérode Atticus, au pied de l'Acropole, ruines vides de spectateurs, qui ne servent plus qu'à parquer les troupeaux. Quelle poésie il y avait dans ce sujet ; dans cette terre illustre jadis, aujourd'hui foulée par les pieds des pauvres bergers ; dans ce paysage aux lignes pures et sévères ; dans ce monument qui retentit autrefois des grands bruits de la foule, muet désormais, et au front duquel les nuages seuls passent en emportant dans leurs plis la gloire des peuples ! M. Bonirote a-t-il bien compris cette poésie née des souvenirs du passé, du contraste de la nature immuable avec la destinée changeante de tout ce qui vit en ce monde ? La scène qu'il a choisie et étudiée en Grèce même est assez chaudement éclairée, mais une certaine couleur violacée la dépare. Le paysage et le ciel sont fort bien. Dans ces personnages on sent surtout la silhouette ; il n'y a pas assez d'ostéologie. La tête du vieillard, de ce modeste descendant d'Homère, est bien traitée, expressive, énergique, colorée. Le petit enfant et la femme sont trop mous ; nous aurions voulu plus d'idées dans ces têtes, un sentiment de tristesse vague. Le pâtre, perdu dans la con-

ordre, puis trente autres jours d'arrêts forcés, toujours sans allégation de motifs.

M. Tastet avait donné sa démission. Il la fit suivre d'un mémoire explicatif des faits imputés par lui au colonel et au major. M. le ministre renvoya ce mémoire à l'intendant de Perpignan, avec ordre de procéder à une enquête, et cette enquête a eu pour effet immédiat la mise à la retraite d'office du colonel et du major par décision du 13 septembre. La même décision portait acceptation de la démission de M. Tastet.

Le mémoire de cet officier contenait divers chefs d'accusation : détournement de draps militaires appartenant à l'Etat au profit du colonel aujourd'hui en retraite; détournements annuels de plus de 200 mètres d'étoffes rognés sur la coupe des habits militaires, au détriment du trésor public; correspondance directe, contrairement aux règlements, entre le major et le colonel d'une part, et les fournisseurs de l'autre; envois de divers ballots renfermant des services de table, toile de ménage, etc., etc., au major par un fournisseur; production de pièces d'environ 2 ou 300 f. quand la dépense réelle n'était que de 30 et quelques francs; feuilles mensuelles d'épargnements faussées, élevées d'une manière scandaleuse; c'est-à-dire que des musiciens militaires émergeaient tous les mois chacun pour 40, 50 et 60 f., et n'en recevaient réellement que 10 et 15 chacun; sommes diverses que le colonel et le major s'approprièrent tous les mois, provenant du service payé, au lieu de les verser à l'ordinaire, ainsi que le prescrit le règlement; étoffes appartenant à l'Etat employées journellement à habiller en bourgeois les domestiques des officiers supérieurs.

Voilà un acte d'accusation en règle. L'ex-colonel et l'ex-major du 8^e léger sont-ils innocents? Qu'on le proclame, et nous le répéterons avec empressement. Il restera à expliquer pourquoi on les a mis d'office à la retraite. Sont-ils coupables? et leur mise en retraite est-elle la punition qu'on leur a infligée? Nous dirons alors que le code militaire n'admet pas ces transactions. Il importe d'ailleurs qu'on sache si un brave officier a vu sa carrière brisée pour avoir été trop scrupuleux et trop honnête. Il y a là un mystère à éclaircir, encore une fois!

Il y a une autre partie des révélations du journal démocratique de Toulouse que nous n'avons pas relevée et qui a aussi sa gravité. Lors des dernières élections, M. Tastet, électeur à Marseille, demanda un congé, d'abord à son chef immédiat, puis au colonel; puis au général Marthe, commandant l'Arriège, pour aller voter. Les deux premiers ne lui répondirent pas. M. Marthe lui fit savoir qu'il allait prendre les ordres du général Castellane. Ce héros des élections de Perpignan répondit à M. Marthe que M. Tastet ayant persisté dans sa demande, malgré le refus de ses supérieurs, serait mis en prison pendant un mois. C'est à la suite de cette incarcération que M. Tastet eut de vives explications avec le major, alors qu'il n'était plus au service, et qu'eut lieu le fait qui a amené sa condamnation en police correctionnelle. M. Tastet achève un mémoire dont les chambres seront saisies, et où seront relatés tous ces faits. Quand en viendra le moment, nous ne serons pas les derniers à demander qu'il soit fait bonne justice pour tout le monde.

Le *Journal de Rouen*, qui s'est beaucoup occupé des fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire qui jouissent du privilège de voyager gratis sur les chemins de fer, et qui, comme nous, a demandé que cet abus ne durât pas plus longtemps, contient à ce sujet ce qui suit :

« On assure que l'abus que nous avons qualifié, il y a deux jours, pour la première fois, a des ramifications profondes et nombreuses. On assure qu'il s'est étendu de l'ordre judiciaire à l'ordre administratif et même à l'ordre militaire, et la rumeur publique va jusqu'à préciser, sans ménagements aucuns, des faits et des noms. Les autres localités s'en défendent comme elles le pourront; mais il importe que ces bruits n'aient plus à mordre sur notre localité. Voici donc ce que l'on dit :

» On dit que M. Lalaing d'Audenarde, pair de France, lieutenant-général commandant la division, a une carte de passe sur le chemin de Rouen, et qu'il en use à sa convenance pour multiplier ses déplacements de Paris à Rouen pendant la session des chambres.

» On dit que M. le baron Dupont-Delporte, pair de France, préfet de la Seine-Inférieure, possède une pareille carte, et ne se fait pas davantage faute d'en user.

» On dit que M. Barbet, pair de France et maire de Rouen, a été gratifié d'une pareille carte, et ne la laisse pas moisir dans son portefeuille.

» On nomme beaucoup d'autres personnes; mais cette investigation doit s'arrêter aux chefs de service, qui ont tout droit de répondre pour eux et pour ceux qui relèvent de leur autorité.

Aucun des personnages mis en demeure par le *Journal de Rouen* n'a démenti les imputations élevées contre sa délicatesse; aucun ne le pouvait, car tous ont eu l'inqualifiable maladresse d'accepter vis-à-vis du chemin de fer de Rouen la position qui a été dénoncée par la presse. Ils sont donc condamnés au silence. Cette rude leçon leur profitera-t-elle au moins?

On nous adresse le document suivant, que nous nous empressons de publier :

RAPPORT FAIT PAR M. LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

Messieurs,
Notre législation sur les céréales subit, en ce moment, une épreuve dont les résultats justifient les doutes dont nombre de bons esprits n'avaient pu se défendre, relativement à l'exactitude de ses combinaisons.

En effet, l'esprit des lois des 15 avril 1852 et 26 avril 1853 était de favoriser la production nationale, en frappant de prohibition d'abord, puis de droits d'entrée gradués, les grains étrangers, tant que notre agriculture ne trouvait pas à placer les siens à de certains prix; mais dès l'instant que ces limites étaient dépassées, la prohibition commençait par tomber, et insensiblement la taxe décroissait jusqu'à n'être plus qu'un simple droit de balance, au fur et à mesure que le renchérissement de la marchandise à l'intérieur faisait de nouveaux progrès.

La pensée des auteurs des lois en question était qu'elles portaient en elles-mêmes le remède au principe prohibitif dont elles procédaient, par l'élasticité de celles de leurs dispositions qui ouvraient nos marchés aux grains étrangers, dès que les grains indigènes ne suffisaient plus pour les approvisionnements à certains prix.

Ce qui se passe présentement va suffire pour démontrer le côté défectueux de ce système.

Les craintes généralement répandues sur l'insuffisance du résidu de la récolte de 1845, combiné avec la totalité de la récolte de 1846, pour alimenter la population, ont imprimé un rapide essor à la hausse des grains. Bientôt les dernières barrières opposées à l'entrée des blés étrangers sont tombées, et de suite nos marchés se sont regarnis, au point de voir une réaction en baisse s'opérer de toutes parts.

Mais malheureusement ce n'est là qu'un état de choses transitoire. L'excès de la hausse, en faisant tomber l'échelle de tarif à un simple droit de balance de 25 centimes par hectolitre, a provoqué une introduction considérable pour la consommation. Cette concurrence faite tout-à-coup aux approvisionnements qui existaient a déterminé une diminution sensible, au mouvement continu et progressif de laquelle beaucoup ont cru. C'est ce qui se serait passé vraisemblablement si le déficit n'avait été qu'apparent; mais il est à appréhender qu'il n'en soit autrement. Il faudra donc de nouveaux arrivages, à l'effet de combler le vide dont nous sommes menacés pour le laps de temps qui nous sépare encore de la récolte prochaine. Pour que ces arrivages ne nous fassent pas défaut, il est indispensable que l'échelle proportionnelle reste stationnaire; si, au contraire, elle se relève, les grains étrangers cesseront d'être mis à la consommation; tout au plus ceux qui sont en cours d'expédition entreront-ils à l'entrepôt. Mais les ordres pour en faire venir de nouveaux se ralentiront ou s'amoindriront notablement, dans la crainte que pendant la durée du trajet il ne continue à survenir sur les marchés des variations de nature à renforcer la progression ascendante de l'échelle des droits.

Or, c'est précisément là ce qui pourra arriver, par les raisons que voici : Déjà l'abondance momentanée que les grandes entrées en consommation qui viennent de s'opérer ont fait naître a amené une baisse de 4 à 2 francs sur les marchés de Lyon et de Gray. Quelque peu de durée qu'ait eue cette baisse, elle figurera en ligne de compte dans la fixation de la moyenne des marchés régulateurs pour le mois de décembre, et elle pourra la faire descendre au-dessous de 28 francs. A ce taux, le droit d'entrée, qui était réduit à 25 centimes 50 centièmes par hectolitre, y compris le décime, remontera à 1 franc 65 centièmes.

Les blés en cours de transport trouvant cette surtaxe à leur arrivée, il en résultera de deux choses l'une : ou les importateurs de ces blés, au lieu de les faire acquitter à l'entrée, préféreront les faire placer à l'entrepôt, et ils seront à la disposition des nations étrangères, au profit desquelles la surtaxe provenant du droit constituera une véritable prime; ou on sera forcé, par le caractère impérieux des besoins de l'approvisionnement, de les mettre en la consommation, et ils n'y parviendront que grevés du droit de 1 f. 65 c., ce qui aggravera d'autant la condition des consommateurs, si maltraités, en outre, par le haut prix des transports, qui ajoute 50 0/0 à celui d'achat, et ce qui présentera, de plus, cela d'odieux, que le fisc lèvera pour ainsi dire un tribut sur une calamité publique.

A la cause de variations que je viens de citer s'en joint une autre. A l'époque où les apparences de la nouvelle récolte permettront des conjectures, si l'aspect de la saison est encourageant, la spéculation en pourra faire sortir un mouvement passager de baisse dans les céréales. Quelque faible qu'en soit la durée, cette baisse influera néanmoins sur la moyenne des prix du mois où elle se sera manifestée. De là peut-être une nouvelle réduction dans le chiffre régulateur, et par conséquent une nouvelle chance d'élévation dans l'échelle du droit.

Ainsi, Messieurs, soit par l'effet de l'abondance ramenée un instant sur les marchés par la présence des blés étrangers, soit par suite d'espérances que malheureusement tant de causes peuvent anéantir, il y a des

chances à une baisse qu'on pourrait appeler funeste, parce que, tout en n'étant qu'éphémère, elle réagira sur le jeu de l'échelle des droits, et les fera subitement remonter, alors qu'ils auraient essentiellement besoin de rester au taux le plus bas pour maintenir les arrivages et assurer les approvisionnements.

Ce sont là des imperfections dans la législation qui ne pouvaient être senties que dans des circonstances comme celles où nous sommes. Il ressort clairement de cette conséquence que, pour imprimer aux derniers mouvements des arrivages un caractère de durée et de stabilité proportionné aux exigences probables jusqu'à la récolte prochaine, il faut absolument inspirer de la confiance aux importateurs. Ils n'en auront qu'autant qu'on leur garantira, pour un temps déterminé, que les conditions actuelles de l'importation seront mises en dehors de toutes les éventualités auxquelles la législation en vigueur les soumet. Ce moyen vient déjà d'être appliqué par le gouvernement à nos colonies. Il n'en sera pas fait un moins utile usage en l'appliquant à la France continentale. De la manière dont les choses se présentent, on n'a guère à espérer que la récolte prochaine, quelle qu'en soit l'abondance, puisse entrer dans la consommation avant le mois d'août. La prudence veut que l'arrivage des grains étrangers subsiste jusqu'à une époque qui ne laisse pas trop de vide entre l'épuisement des approvisionnements anciens et l'ouverture des nouveaux. Le 30 juin est une date qui me semble correspondre à cette nécessité. Je propose à la chambre, si elle partage l'opinion que j'exprime, d'émettre un vœu dans ce sens, et je crois d'autant moins, en faisant cette proposition, l'engager à sortir de sa compétence et de ses attributions, qu'elle est à la fois l'organe légal et de notre population industrielle, et l'alimentation de laquelle il est d'une si haute importance de pourvoir, et du commerce, qui serait exposé à un énorme préjudice par les risques que les oscillations de l'échelle des droits feraient peser sur lui.

La discussion s'ouvre immédiatement sur la proposition dont l'exposé précède :

Après un mûr examen,
La chambre de commerce de Lyon,
Vu les lois des 15 avril 1852 et 26 avril 1853 sur les céréales;
Où l'exposé qui vient de lui être présenté et dont elle adopte les motifs et les conclusions;

Délibère ce qui suit :
Le gouvernement sera prié de suspendre jusqu'au 30 juin 1847 l'application du tarif résultant du jeu de l'échelle mobile instituée par les lois précitées, et de décider en conséquence que tous les grains étrangers qui seront introduits en France dans le laps de temps à courir jusqu'à ladite époque seront admis à la consommation, moyennant le simple droit de vingt-cinq centimes par hectolitre.

Et sera la présente délibération adressée à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, et à M. le pair de France, préfet du Rhône.

Paris, le 5 janvier 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Tout est prêt au Palais-Bourbon pour la séance royale qui aura lieu lundi prochain. Dimanche, dans l'après-midi, il y aura à la salle des conférences une réunion préparatoire pour le tirage au sort de la grande députation qui sera chargée d'aller au-devant du roi et pour la distribution des billets d'admission à la séance d'ouverture.

Le lendemain de cette séance, les députés reprendront leurs travaux. Comme les président, vice-présidents et secrétaires de la chambre ont été nommés dans la courte session d'août dernier, l'après-midi de mardi sera très probablement consacré au tirage des bureaux, à leur organisation et à la vérification des pouvoirs des députés qui n'ont pas été admis précédemment ou qui ont été nommés dans l'intervalle des deux sessions.

La commission de l'adresse paraît devoir être nommée le mercredi 15; mais comme il est d'usage qu'on n'aborde pas cette grande discussion au Palais-Bourbon avant qu'elle ne soit terminée au Luxembourg, il est probable qu'elle ne commencera pas, à la chambre des députés, avant le 23 janvier. Elle y durera au moins quinze jours, car les questions qui sont à discuter en ce moment seront plus nombreuses qu'elles n'ont jamais été.

On pense, du reste, que, dans l'intervalle qui s'écoulera du 15 au 25, le ministère présentera à la chambre le budget de 1848 et plusieurs importants projets de loi.

— Les journaux officiels ont annoncé que, par suite d'une indisposition de la reine, les réceptions du 3 et du 5 janvier qui devaient avoir lieu aux Tuileries étaient ajournées. Il paraît que ce n'est pas la reine, mais bien le roi qui a été indisposé. On dit même que la fatigue que Louis-Philippe a éprouvée à la suite de la cérémonie du 1^{er} janvier, a été telle et a produit chez lui une telle secousse, qu'il est très sérieusement question de supprimer à l'avenir de semblables cérémonies. L'usage ne serait pas aboli, mais il ne serait remis en honneur que lorsque la France sera gouvernée par cet auguste enfant, qui sera roi, s'il faut en croire M. de Salvandy.

— C'est à la *Presse* et à l'*Epoque* que M. le ministre des finances a fait remise des amendes encourues par ces deux

templation et la rêverie en face de la création, doit souvent le ressentir à son insu, a dit un philosophe moderne. Dans la *Prière du Soir*, cette expression eût été extrêmement poétique; elle aurait donné un sens historique à la composition.

La *Fontaine du Caire* ne nous fait point l'effet d'être assez égyptienne; c'est une ébauche un peu flasque dans ce pays de la force et de la solidité, où tout devrait être colossal et monumental.

La *Vierge Mater amabilis* ressemble trop à une nourrice; sa tête manque de dignité et de grâce. L'enfant est infiniment mieux.

L'*Heure du Départ* est ce que nous préférons parmi les ouvrages exposés de M. Boniroto. Voici Venise à la mer azurée, avec ses canaletti et ses barcaroles. Une jeune femme pleure, une vieille la console, tandis qu'une gondole emporte ses amours. C'est du Metastasio tout pur, au moins quant au sujet, sinon complètement quant à l'exécution.

*Eccò quel fiero istante
Nice, mia nice, addio.
Comè viorò, ben mio,
Così lontan da te?*

Cette petite toile est extrêmement lumineuse. On pourrait demander un sentiment plus profond dans la femme qui pleure. Les gondoliers ne sont qu'ébauchés.

Que pensez-vous de cette ode d'Horace écrite avec le pinceau, qui a pour auteur M. Célestin Nanteuil et pour titre : *Dans les Vignes*? C'est une bacchante hardiment pensée et hardiment exécutée, n'est-ce pas? C'est une hymne au joyeux Dionysius qui semble née dans une de ces fêtes désordonnées des initiés aux mystères du dieu. Voyez ce gros Silène, la tête ceinte d'une branche de lierre, rubicond comme une pivoine, le ventre enflé comme une outre, *infatum hesternò venas ut semper Jaccho*, auquel Eglé, la plus belle des Naiades, fait des mines folâtres; voyez ces hommes et ces femmes, la tête échauffée par les fumées du vin; comme ils sont ivres et orient de toutes leurs forces : *Evoe! Bacche! Evoe! Liber!* Dans ces fêtes il se commettait mille horreurs, nous dit Athénée; on n'a pas de peine à le croire, à la vue de ce qui se passe déjà dans les *Vignes* de M. Célestin Nanteuil. Si ce sujet n'est pas moral, — l'antiquité ne se piquait pas de moralité, — il est au moins pittoresque. L'exécution de ce petit tableau offre toutes les qualités du coloriste. Voilà bien cette harmonie de tons dont nous parlions, et qui fait tressaillir de joie ceux qui aiment la couleur; chairs, draperies, terrain, — quoique ce dernier soit peu fait, — tout est

harmonieux. Il est malheureux que les formes soient d'une exécution cachée et l'expression parfois exagérée. Quelques uns de ces personnages rappellent trop les têtes de romances si nombreuses échappées au crayon de M. Nanteuil. Voilà donc un coloriste qui méprise le dessin, de même que les amateurs de la forme méprisent souvent la couleur. Pourquoi ne pas chercher à tout réunir? Les Vénitiens et les Flamands ont bien prouvé que cela se pouvait. Mais non, M. Nanteuil aime mieux se jeter tout à gauche, et M. Etex, par exemple, tout à droite.

La *Danse suisse* (environs de la Forêt-Noire) de M. Lelleux est heureuse de lumière et d'efforts. M. Lelleux s'est fait connaître en peignant des Bretons. Par reconnaissance, sans doute, il donne le caractère breton à cette scène, qui n'a pas assez de fraîcheur, qui n'est pas assez brossée pour nous mener en imagination sur les bords du Schwazwald. Cependant le soleil brille de tout son éclat sur cette toile; c'est à réjouir le cœur. Un reproche sérieux à faire, c'est que les personnages sont plaqués; ils manquent de relief. On ne sent pas de saillies sous ces jupons bariolés et sous ces vestes rondes.

Le succès de M. Lelleux a dû empêcher M. Hédouin de dormir; la *Halle dans les Pyrénées* est certainement une imitation, mais on n'y trouve pas au même degré la compréhension de la lumière. Les personnages sont en général bien exécutés; mais le ciel est terne, la nature du terrain très discutable. C'est un sujet froid.

Nous remarquons une petite scène d'une vérité frappante, dont l'auteur est M. Bachelard : *Pendant la méridienne*. Ce curé de campagne a l'air bonhomme. Comme il dort bien le ventre à table et le dos au feu, après avoir savouré la liqueur de Moka! Sa tasse est là encore, ainsi que son rouleau; plus loin le parapluie rouge, ici la commode, là l'antique alcove, le feu qui flambe dans la cheminée, les petits chats qui jouent avec leur mère, la vieille servante qui ouvre en tapinois l'armoire et vide le flacon d'eau de la Chartreuse. C'est net et clair comme une poésie de Gresset, mais plus naturel; il y a du flam dans cet intérieur, un poli extrême. Mais, chut! ne troublons pas ce digne homme qui digère et est en train d'oublier profondément ses paroissiens.

Nous passons sur la pointe des pieds et tombons dans un portrait du même auteur, n^o 20. Ceci est bourgeois et mal dessiné; c'est le revers de la médaille.

La *Châtelaine* de M. de Dreux a de la grâce, mais les tons sont trop lafards. Le cheval ressemble à un dromadaire qui inclinerait son cou, ou

bien à quelque vieux et maigre marquis revenant de Coblenz. Le tort de cette peinture est de viser à la manière et à l'aristocratie.

Le *Naparté quittant l'Égypte* de M. Loustau est fait avec talent. Les personnages sont bien posés et point mal dessinés; mais la scène ne se comprend pas.

Se rappelle-t-on le *Breton* exposé l'année dernière par M. Guillemin? *Un jour de bonheur* est une bonne chose dans le même genre. C'est de la peinture flamande moins la fin, très harmonieuse, spirituelle et comique. Voyez cette excellente tête du vieux vif, sa bouche édentée, ses mains ridées et calleuses; tout est naturel. Cette toile est *gratée* avec une grande adresse.

Le *Journal du soir* de M^{me} Desnos est une œuvre faible. Avec de grandes redingotes et un air épouvanté, les prisonniers sont plus grotesques que touchants. L'expression des figures des géoliers est d'un féroce forcé.

M. Le Poitevin a envoyé *Backuisen contemplant les effets de l'orage*. C'est élégamment fait, mais la vérité en souffre peut-être; cependant le ciel est nuageux sans lourdeur. En somme, cette œuvre ne manque pas de charme; en termes du métier, c'est d'une jolie sauce.

Cette *course de taureaux*, qui a pour père M. Porion, frappe les regards par sa dimension. Le cliquet n'est pas de la couleur locale; tous ces rubans, cet étalage de marchande de modes ne constitue pas l'Espagne, et il ne suffit pas d'inscrire au bas : *Tra-los-montes*.

Il est des sujets séduisants en eux-mêmes. Si l'idée vous plaît et vous charme, l'on déplore que le pinceau n'ait pas été aussi heureux que l'imagination. Nous voulons parler des *Sirènes* de M. Kwiatkowski. Au milieu de la mer, les vagues humides bouillonnent et s'entr'ouvrent pour faire place à une apparition fantastique. Des créatures féminines et échevelées, pâles comme les Ondines de la tradition du Nord, ou brunes comme les Walkyries des *Sagas*, sortent des palais de corail et de perles bordés d'algues vertes. Elles forment dans l'onde qui voile leurs charmes, sur le sein des flots émus, une ronde féérique. Mais le ciel se couvre, la mer mugit dans le lointain, et un navire apparaît à l'horizon; il approche; déjà les passagers ont aperçu les dangereuses filles qui vont les charmer et les perdre corps et biens.

Pensée poétique et originale, mais exécution faible. Ne nous laissons pas entraîner plus loin par ces enhanteresses. C'est là, comme dit le poète, un songe trop séduisant.

ÉDOUARD DEGEORGE.

feuilles pour infraction à la loi du timbre. Il paraît que, pendant plusieurs mois de l'année dernière, ces deux journaux ont mis chaque matin dans la circulation parisienne quatre à cinq mille numéros non timbrés, soulageant ainsi leur budget d'une somme qui, à la fin de chaque mois, s'élevait de 7 à 8,000 fr.

M. le ministre, en se montrant si généreux envers la *Presse* et l'*Epoque*, a décidé qu'à l'avenir il serait aussi sévère qu'il avait été indulgent dans cette dernière circonstance, et qu'il ne ferait aucune remise d'amende encourue pour fait de mise en circulation de numéros non timbrés.

On sait que chaque journal envoie gratuitement un exemplaire à chacun de ses rédacteurs et employés. Bien loin d'être une spéculation, c'est une charge qui, pour certains journaux, ne s'élève pas à moins de 5 à 6,000 fr. par an. Cet état de choses remonte à l'origine du journalisme; l'administration le sait, et elle le tolère pour tous également. Est-ce là ce qu'on veut empêcher à l'avenir? Il serait bon qu'on en fût instruit, et nous espérons que M. le ministre des finances, qui est aujourd'hui mis par le *Siècle* en demeure de s'expliquer, ne gardera pas long-temps le silence.

On lit dans le *Moniteur* :

« Par ordonnances royales, en date du 4 janvier, rendues sur le rapport de M. le ministre de l'intérieur :

» M. Desmousseaux de Givré, préfet du Pas-de-Calais, est nommé préfet du département du Nord, en remplacement de M. le baron Maurice Duval, admis à faire valoir ses droits à la retraite;

» M. Mercier, préfet de l'Oise, est nommé préfet du département du Pas-de-Calais, en remplacement de M. Desmousseaux de Givré;

» M. Mancel, préfet de la Sarthe, est nommé préfet du département de l'Oise, en remplacement de M. Mercier;

» M. Ménard, préfet de Tarn-et-Garonne, est nommé préfet du département de la Sarthe, en remplacement de M. Mancel;

» M. Boby de la Chapelle, préfet du Lot, est nommé préfet du département de Tarn-et-Garonne, en remplacement de M. Ménard;

» M. Leroy de Beaulieu, sous-préfet de Saumur, est nommé préfet du département du Lot, en remplacement de M. Boby de la Chapelle;

» M. Romieu, préfet de la Haute-Marne, est nommé préfet du département d'Indre-et-Loire, en remplacement de M. Godeau d'Entraigues, admis à faire valoir ses droits à la retraite;

» M. de Mentque, sous-préfet de Boulogne, est nommé préfet du département de la Haute-Marne, en remplacement de M. Romieu;

» M. Barthélemy, préfet de la Charente-Inférieure, est nommé préfet du département de l'Aube, en remplacement de M. Zédé;

» M. Zédé, préfet de l'Aube, est nommé préfet du département de la Loire, en remplacement de M. Paradès de Daunant;

» M. Paradès de Daunant, préfet de la Loire, est nommé préfet du département de la Charente-Inférieure, en remplacement de M. Barthélemy;

» M. Mazères, préfet de la Haute-Saône, est nommé préfet du département du Cher, en remplacement de M. le baron Renaudon, admis à faire valoir ses droits à la retraite;

» M. de Verteillac, sous-préfet de Saint-Omer, est nommé préfet du département de la Haute-Saône, en remplacement de M. Mazères;

» M. Fleury, préfet des Landes, est nommé préfet du département de l'Ariège, en remplacement de M. Rebut de la Rhoellerie, admis à faire valoir ses droits à la retraite;

» M. Leroy (Ernest), sous-préfet de Bayonne, est nommé préfet des Landes, en remplacement de M. Fleury;

» M. Pardeihian-Mézin, secrétaire-général de la préfecture de la Haute-Garonne, est nommé préfet du département du Tarn, en remplacement de M. Lafon, admis à faire valoir ses droits à la retraite.»

La Banque de France n'a pas encore publié l'état trimestriel de sa situation, qu'elle fait ordinairement connaître avant la fin de l'année. Elle a voulu sans doute attendre que le mouvement des caisses du 31 décembre lui permit de faire remarquer une amélioration.

Nous trouvons dans la *Semaine* quelques renseignements qui se rapportent à ce sujet :

Le véritable objet de préoccupation pour les hommes sérieux, c'est la situation de la Banque, dont la réserve en espèces diminue de plus en plus, et qui s'est trouvée avec 62 millions seulement en caisse face des énormes paiements de la fin de décembre. Cet état de choses a donné crédit à l'idée d'un relèvement de l'escompte pour le mois de janvier, qui n'est guère moins chargé de besoins que le dernier mois de l'année. Nous ne croyons pas à l'adoption immédiate d'une pareille mesure, sur laquelle nous avons eu plus d'une fois l'occasion de nous expliquer. Mais il est positif que la Banque est disposée à prendre des mesures restrictives de l'escompte, quant à la durée des échéances, qui, de 90 jours, pourrait bien être réduite à 75, et peut-être à moins encore.

Un autre fait déjà réalisé, c'est de 1 à 4 0/0 de l'intérêt des avances sur dépôt de matières d'or et d'argent. La Banque a voulu par cette mesure réduire les demandes d'espèces auxquelles elle est embarrassée de faire face, et peut-être aussi contraindre indirectement les détenteurs de matières à les envoyer à la Monnaie.

On s'est occupé d'un point d'assurance pour la ligne du Nord, qui garantirait aux actionnaires 6 0/0 d'intérêt et fixerait le cours à 700 fr. environ. On a prétendu aussi que les versements sur la ligne de Lyon avaient presque atteint le complet de 50 millions. Mais ces deux derniers bruits nous paraissent très sujets à caution, et, pour notre part, nous n'y ajoutons aucune foi.

Afrique française.

Le *Sphinx*, venant d'Alger, est entré samedi matin à Marseille. Ce paquebot a apporté les journaux et les correspondances d'Alger jusqu'à la date du 50 décembre.

Le *Moniteur Algérien* contient des nouvelles de la province de Constantine que le long retard subi par le courrier de l'Est ne lui avait pas permis de recevoir depuis le 10 décembre. Les dernières date de Constantine sont du 28 décembre.

M. le chef de bataillon de Saint-Germain n'est point rentré à Biskara aussi promptement qu'on l'avait pensé; cet officier supérieur, trouvant une occasion favorable, a convoqué près de lui cinq ou six cents cavaliers des nomades soumis, et a exécuté avec eux une nouvelle razzia contre les Nemchach. Huit douars de cette tribu ont été enlevés et ont été livrés à nos alliés, outre un butin important, 200 chameaux, 3,000 moutons, etc.

M. le général Herbillon, arrêté par un temps affreux, n'a pu partir de Bathna (et non de Biskara, comme une faute d'impression nous l'a fait dire), et a dû ajourner l'entreprise dont nous avons parlé.

Toutes les parties de la province qui sont soumises depuis long-temps jouissent d'une complète tranquillité.

Un journal officiel publie l'article suivant, relatif aux mesures prises, soit

dans la province d'Oran, soit dans celle d'Alger, pour purger ces pays des bandits organisés qui s'y livraient à toutes sortes de déprédations :

« L'ex-émir Abd-el-Kader, vaincu si souvent, et n'ayant pas, pour le moment du moins, les moyens de recommencer la guerre, avait formé le projet d'infester nos communications de la province d'Oran par de très petits partis de cavaliers qu'il avait envoyés de sa déra et qui s'étaient éparpillés dans le pays. Leur existence fut révélée par l'assassinat d'un sergent du génie dans la forêt de Muley-Ismaël.

» Aussitôt M. le général Thierry adressa des injonctions sévères et menaçantes aux tribus qui ne livreraient pas les bandits organisés et distribués dans le pays par notre implacable ennemi.

» En même temps, des cavaliers arabes dévoués ont été mis à la recherche de ces malfaiteurs. Ces deux mesures ont eu un plein succès. Trente-trois de ces détraisseurs de routes ont été arrêtés et envoyés à Alger, d'où ils seront dirigés sur les prisons de France.

» Un brigandage analogue, on peut du moins le présumer, s'exerçait depuis quelque temps dans la plaine de la Mitidja et dans une partie du Sahel d'Alger. On n'attaquait point sur les routes, on ne paraissait pas en vouloir à la sécurité des voyageurs, mais on s'introduisait de nuit dans les fermes isolées pour voler les bestiaux. Plusieurs faits de cette nature commençaient à porter le découragement chez les cultivateurs européens.

» Mais la direction des affaires arabes redoublant de zèle et d'activité, vient de purger les environs d'Alger de ces voleurs, sinon en totalité, du moins en assez grand nombre pour présumer que les bandes sont totalement désorganisées.

» Après avoir pris des renseignements précis près de nos chefs indigènes et de quelques autres Arabes qui nous sont dévoués, des détachements de cavaliers du makhzen, c'est-à-dire des Aribis dans l'est, des Beni-Kretil et des Hadjoutes dans le sud, ont arrêté, dans la nuit du 22 au 23, trente-quatre des hommes signalés comme se livrant aux vols de bestiaux. Quelques têtes de bétail ont été prises en même temps que les voleurs. Ceux de ces animaux qui seront reconnus appartenir à des colons leur seront rendus; les autres seront distribués aux colons les plus nécessiteux qui ont subi des vols.

» Les officiers de la direction et le chef du bureau arabe de Blidah, le commandant Bourbaki, méritent les éloges et la reconnaissance des colons pour l'activité et l'intelligence qu'ils ont déployées en cette occasion.

» Outre les arrestations, ils ont organisé un service de postes occupant les principaux points de surveillance.

» A l'ombre de ces mesures, nos cultivateurs peuvent reprendre la confiance à laquelle ils s'étaient accoutumés depuis le milieu de 1842, non pas cette confiance qui pourrait les empêcher de veiller eux-mêmes à la conservation de leurs biens, mais l'assurance que l'on veille aussi pour eux avec un zèle soutenu, et que, si l'on ne peut tout empêcher, les délits ou les crimes seront très rares et échapperont rarement aux châtimens de l'habile activité que montre la police faite par les bureaux arabes, aidés de nos chefs indigènes et de leurs cavaliers.

» Les hommes arrêtés pour vol sont tous ou presque tous étrangers. Ils appartiennent en général aux tribus du Sud et de Tittery, qui, ayant eu leur pays dévasté par les sauterelles, avaient demandé en partie à venir faire pacager leurs bestiaux dans la plaine de la Mitidja. Des ordres sont donnés pour envoyer dans leur pays les familles étrangères à la plaine. C'est encore là un gage de sécurité.

» Quant aux voleurs, ils feront le voyage de France avec les bandits venus de la province d'Oran.»

Chronique.

Avant-hier soir, à la sortie du spectacle, une querelle s'est élevée entre les employés des Célestins et une personne qui réclamait son manteau laissé en entrant, et offrait la rétribution ordinaire de dix centimes, tandis que les employés exigeaient vingt centimes. Quelques instants auparavant, affirmaient des personnes présentes, on n'avait demandé que les dix centimes à d'autres particuliers. Les employés de M. Fleury ont-ils donc la permission de ne suivre que leur bon plaisir, ou ces faits se produisent-ils à l'insu de la direction? S'il existe un nouveau tarif, il doit être porté à la connaissance du public. La direction ne pourrait pas, du reste, l'élever indéfiniment, car, à certaines représentations où la foule abonde, il serait à peu près impossible de conserver avec soi des vêtements embarrassants comme un manteau, et le public ne doit pas être soumis à une rétribution exagérée.

— En général, les cultivateurs admettent volontiers que leur industrie ne peut se développer activement sans l'intervention directe du gouvernement. Le congrès scientifique de France, réuni cette année à Marseille, a formulé à ce sujet un vœu positif ainsi conçu :

L'assemblée est d'avis que la création, dans chaque département, d'une association par actions, sous le patronage et avec le concours du gouvernement, société dont le but serait de faire l'avance aux agriculteurs de secours de différents genres, à un intérêt de quatre pour cent seulement, répondrait à l'un des besoins les plus pressants de l'agriculture.

L'auteur de cette proposition, M. Planché, pense que le gouvernement devrait fournir aux sociétés de prêt agricole des secours pécuniaires et administratifs. Les secours pécuniaires seraient pris sur les fonds des caisses d'épargne.

— On lit dans la *Gazette du Languedoc* :

« Une scène d'un douloureux contraste se passait, un de ces jours derniers, dans la rue des Filatiers, à Toulouse. Une pauvre femme, sortie de l'hospice encore malade, s'était arrêtée en cet endroit, mourante de fatigue et tombant d'inanition. Cette infortunée passait cependant inaperçue au milieu du luxe et des préoccupations frivoles qui encombraient les rues. Fort heureusement un gendarme s'arrêta devant elle, et lui versa dans la main tout ce que sa bourse contenait.

» Nous serions heureux de donner le nom de ce digne militaire; mais il s'est sur-le-champ dérobé aux félicitations des nombreux témoins de sa bonne action. »

— On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* :

« Le froid sévit avec une rigueur telle que nous l'avons ressentie pendant l'hiver de 1829 à 1830. L'Espagne n'est pas plus épargnée que la France. Les routes y sont encombrées de neige au point que la circulation y est souvent interrompue pour les voitures du moins, dont on trouve un nombre considérable arrêtées et dans les villages et sur les routes.

» A Bayonne, le temps est fort beau, mais très froid. Jeudi dernier, le thermomètre centigrade de M. Avrillon marquait cinq degrés et demi au-dessous de zéro. Vendredi, à quatre heures du matin, il était descendu à six degrés et demi; à une heure, il était encore à quatre.

» La neige amoncelée dans les Pyrénées est probablement une des causes de cette température extraordinaire pour nos contrées. »

— On lit dans le même journal :

« Mercredi dernier, au moment où une des diligences d'Espagne relayait à Bidart, les chevaux se sont emportés tout-à-coup, et sont partis, entraînant la diligence avec une vitesse effrayante. Arrivée à la côte de la Nègresse, la voiture a versé. Heureusement en ce moment il n'y avait aucun voyageur. »

— On lit dans le *Peuple Souverain* de Marseille :

« Il y a quelque temps que les *parfaits gentilshommes* de 1830 ont essayé de nous ramener les mœurs et les habitudes de ces tristes époques que la révolution de 89 semblait avoir à jamais condamnées à l'oubli en se posant comme une barrière entre le passé et l'avenir. Le *lansquenot*, ce jeu des grands seigneurs, qui n'y perdait que l'argent des vilains *taillables et corvéables à merci*, a été remis à la mode, et, poussé jusqu'à la fureur, a envahi les salons mêmes de nos honorables privilégiés. Comme, en général, les mauvais exemples et la corruption nous viennent de ce que l'on appelle *d'en haut*, il était à craindre que ces mœurs anti-sociales ne fissent irruption au milieu des positions moyennes. Aussi avons-nous applaudi à la circulaire éminemment morale que M. le procureur-général de la cour royale d'Aix a naguère publiée, appelant la surveillance de l'autorité sur ces jeux ruineux et corrupteurs et sur les lieux dans lesquels on s'y livrait. Nous ne parlerons pas des salons de certains privilégiés du jour; il est à peu près convenu que la vie privée doit être murée, et, tout en n'admettant pas ce principe pour les hommes en place, nous nous abstenons de dire que pourtant le mal à réprimer a commencé sous leurs lambris.

Mais alors que le dévergondage du jeu est poursuivi et atteint dans les lieux publics, nous devons féliciter l'autorité de ses efforts et de ses mesures. Cependant encore il est un blâme qu'il est nécessaire d'exprimer, et que nous n'hésitons pas à adresser à nos pouvoirs marseillais : c'est ce blâme que ces pouvoirs semblent prendre à plaisir d'appeler sur la plupart de leurs actes en agissant par voie de préférence et d'exception. Est-ce le hasard ou un système calculé qui le veut ainsi?... Abstenez-vous de le rechercher, et bornons-nous d'abord au rôle de narrateur.

» Il y avait à Marseille un cercle sous le titre de *Cercle Méridional*, presque exclusivement composé de travailleurs. Avant-hier, un concert y était donné au bénéfice des inondés de la Loire; un bassin placé à la porte recevait les offrandes volontaires des membres du cercle (il n'y avait pas d'invités), et, d'après le chiffre des dons et le projet annoncé de deux autres concerts, une somme de 1,000 fr. aurait été versée dans la caisse du malheur.

» Il n'eût pas ainsi de par messieurs les pairs de France de la Coste et Reynard. A dix heures du soir environ, un commissaire de police, accompagné de quatre agents, se présente pour faire fermer le cercle. Il faut rendre hommage à sa politesse et à ses égards, le concert put arriver à son terme, et ce n'est que hier que les registres ont été saisis et les scellés apposés.

» Le motif indiqué dans l'arrêté de M. le maire est qu'il résulte de rapports parvenus à l'autorité que des jeux de hasard ont été établis dans le Cercle Méridional, s'il en est ainsi, si réellement ce vice de nos aristocrates modernes est venu salir par sa contagion notre honnête population travailleuse, merci, monsieur le maire, merci d'avoir arrêté le mal! Mais peut-être vos rapports vous ont-ils mal servi; peut-être ces ouvriers laborieux, qui suent l'argent qu'ils gagnent, n'ont-ils jamais songé à jeter sur une dame de pique le fruit de leur labeur d'un jour, alors que de riches banquiers et d'opulents budgétaires peuvent le faire impunément. Alors, monsieur, rendez-leur justice; que leurs familles ne puissent supposer que leurs chefs sacrifient aux vices des grands. Ecoutez les remontrances qu'ils doivent vous porter, et tandis que des cercles composés des riches et opulents de la cité, sont noirement connus pour recevoir les plus fervents adeptes de ces jeux réprouvés, ne permettez pas à de pauvres et honnêtes travailleurs de penser qu'il y a un vice pour les uns qui ne l'est pas pour les autres, un mal moral pour les petits qui n'existe pas pour les grands. Ne permettez pas qu'on puisse dire que l'on punit chez les membres du Cercle Méridional une faute qu'ils n'ont pas commise, et que chaque jour ou chaque nuit d'autres commettent sans être atteints. »

BULLETIN DES SOIES.

A Romans, le 1^{er} janvier courant, les soies grèges étaient tenues au même prix des marchés précédents. Il s'est fait peu d'affaires au cours ci-après :

14/16 d. soies ordin. basses, le demi-kilog., 25 f. 00 c. à 26 f. 00 c.
13/14 d. soies courantes, — 26 » à 26 50
12/13 d. — — — 26 50 à 27 »
12/15 d. soies de Peyrins, — 27 » à 27 50

A Aubenas, le 2 courant, les prix sur les soies grèges étaient bien tenus; es affaires ont été de peu d'importance, à cause sans doute de la foire prochaine qui doit avoir lieu le 17 courant. Cette foire est importante pour cet article; il s'y fait beaucoup d'affaires.

Voici les prix tenus :
12/14 d. soies ord. côte du Rhône, le demi-kil. 25 f. 50 c. à 26 f. 00 c.
12/13 d. — — — — 26 » à 27 »
11/12 d. — — — — 27 » à 27 50
10/11 d. soies courantes de pays, — 28 » à 28 50
9/10 d. — — — — 29 » à 29 50
9/10 d. soies petite filature, — 30 » à 30 50
9/10 d. soies de Joyeuse, — 31 » à 31 »
9/10 d. soies petite filature, — 31 » à 32 »

Soies filature à vapeur, le demi-kilog.
12/14 d. 5/6 cocons, soies de Provence, 31 f. à 32 f.
12/14 d. 5/6 — soies des Cévennes, 32 à 33
12/15 d. 5/6 — — — — 33 à 34
9/10 d. 3/4 — — — — 33 à 34
9/10 d. 3/4 — soies de Saint-Jean (Gard), 34 à 35

A Marseille, quoique les transactions soient très actives, les prix ne se raffermissent pas.

Voici les ventes qui se sont opérées pendant la semaine dernière :
74 balles Castravan, à 15 f. 50 c. et 14 f. le demi-kilog. — 7 b. Sellé, à 17 f. — 6 b. Toscane, à 25 f. 50 c. — 2 b. Royale, à 24 f. — 1 b. Salonique, à 22 f. (Courrier de la Drôme.)

Nouvelles diverses.

On écrit de Vendôme :
« M. Gendron, maire de notre ville, qui, dans les dernières élections, s'était prononcé pour l'opposition, et à tout-à-coup fait volte-face peu de jours avant le scrutin, en se tournant du côté du candidat ministériel, et en publiant une lettre contre le parti auquel il paraissait s'être attaché, vient d'être décoré de la Légion d'Honneur.

» Cette décoration a produit le plus mauvais effet à Vendôme; même parmi les amis du décoré. Que sa croix soit légère à sa conscience! »

— Le *Standard* du 1^{er} janvier annonce la destruction totale du quai connu à Loudres sous le nom de Irongate-Wharf, et situé sur les bords de la Tamise, à deux pas de la tour des docks de Sainte-Catherine. Un incendie terrible a éclaté dans les magasins de ce quai, entre trois et quatre heures du soir, le 31 décembre. On a craint un instant pour tous les docks voisins. Heureusement le feu a pu être concentré sur le quai où il avait pris, et dont tous les bâtiments sont détruits sur une longueur de cinq cents pieds et une profondeur de cent. Plusieurs navires amarrés le long du quai ont beaucoup souffert.

Le dommage total est estimé à 200,000 livres sterling (cinq millions de francs). Personne n'a péri. On ignore encore la cause du sinistre.

—Entre les nominations de maires faites par M. Delamarre, préfet de la Creuse, l'Éclaircur de l'Indre signale celle-ci, qui peut faire apprécier toutes les autres :

« La commune de Lourdoueix-Saint-Pierre était administrée depuis trois ans par M. Bertrand, qui était aimé et estimé de ses concitoyens ; mais M. Bertrand n'est pas électeur. M. le préfet, voulant récompenser des services électoraux, l'a remplacé par un ancien maire de la commune, M. Bourdon, qui, comme magistrat municipal, avait eu, il y a quelques années, un procès dont le retentissement causa assez de scandale dans le pays pour empêcher sa nomination au renouvellement triennal des administrations locales en 1843.

» Cette nomination inattendue a produit, comme on le pense, une fâcheuse impression dans le pays ; aussi l'adjoint s'est-il empressé d'envoyer sa démission au préfet. »

INONDATION DANS UNE MINE. — Près de quarante ouvriers ont été, le 22 décembre, dans la matinée, en danger de mort au sein de la mine de houille de Saint-Pierre-la-Cour (Mayenne). Deux ont péri, et l'on n'a pu qu'à la suite de longues et laborieuses fatigues arriver jusqu'à leurs cadavres. Au moment où l'on nous écrit, on était encore à la recherche de trois ou quatre ouvriers mineurs qui, on le redoutait du moins, ont dû subir le même sort. Voici comment on explique cet affreux malheur :

Un ruisseau passe près de l'établissement ; grossi par les pluies dernières et par la fonte des neiges, il se creusa un chemin souterrain et pénétra jusqu'au fond de la mine, vers une heure du matin.

Les mineurs essayèrent, avec quelque succès d'abord, de résister à son invasion ; puis, effrayés de l'abondance des eaux qui s'infiltraient de toutes parts, ils se dirigèrent vers les puits et purent en grand nombre être ramenés à la surface. Mais quelques uns, en proie à un trouble extrême, s'étaient jetés dans les voies abandonnées, et il fallut se livrer à de pénibles travaux pour les en retirer. Cinq de ces malheureux ne paraissant pas, on continua les recherches, et ce ne fut que quelques heures après qu'on découvrit les cadavres de deux d'entre eux. Le 25, on en aperçut, sans pouvoir le retirer, un troisième engagé sous un pont.

— On lit dans la Gazette de Trèves :

« La montagne entre Oberwinter et Remagen (sur le Rhin) s'est écroulée et a rendu la route impraticable. Cette montagne, dont on tire une pierre pour les constructions connue sous le nom de *unkelstein* (basalte), s'est mise en mouvement depuis le 20 décembre, à cinq heures du matin. Privée, à ce qu'il paraît, de son appui naturel, par suite des fouilles qu'on fait depuis long-temps au-dessous pour l'extraction de cette pierre, elle s'est détachée de la chaîne des montagnes environnantes et s'est divisée en plusieurs parties.

» Le poids de la superficie des carrières qui s'affaissaient a soulevé toute la partie de la montagne du côté du Rhin à une hauteur de 60 pieds ; et ce soulèvement remarquable, qui a duré toute la journée, s'est étendu sur une distance de 100 pieds. Le bruit sourd dans les profondeurs des carrières, les énormes blocs de pierre et de terre qui se sont détachés, ont fait croire à un tremblement de terre. On ne sait combien de temps durera encore ce mouvement, et quels ravages il causera. »

— La cour royale de Metz a encore accordé le monopole des annonces judiciaires à la feuille ministérielle de cette ville, au préjudice du *Courrier de la Moselle*, qui compte un bien plus grand nombre d'abonnés.

— La cour royale de Bordeaux, fidèle à ses antécédents, a désigné, sans distinction de couleur politique, les journaux les plus importants de son ressort pour la publication des annonces judiciaires.

C'est la seule cour royale dont nous pouvons louer l'impartialité.

— La justice des parquets n'est pas la même pour tous les journaux. Ainsi, dans un grand nombre de villes, des journaux ont été poursuivis pour avoir publié, sans déposer de cautionnement, des articles sur les affaires municipales et des comptes-rendus des séances des conseils municipaux.

D'autres, au contraire, ont pu impunément se permettre de semblables publications sans être inquiétés.

Les rigueurs des parquets se mesurent en général, en cette occurrence, à la complaisance ou à la sévérité de ces journaux dans leurs observations sur les actes de l'administration locale.

Voici encore un exemple de cette justice à deux poids et deux mesures.

Le *Journal d'Elbeuf* a reçu, il y a quelques mois, sommation du parquet de Rouen de verser un cautionnement de 7,500 fr. s'il voulait continuer à s'occuper des affaires de la localité. Même injonction fut adressée, sans doute pour la forme, à l'*Industriel Elbeuvien*, qui se trouvait dans le même cas. Mais la couleur des deux journaux étant différente, il est arrivé que le *Journal d'Elbeuf* s'est soumis à l'injonction qui lui était faite, tandis que l'*Industriel Elbeuvien* n'en a rien fait, sans que cette exemption d'une charge assez lourde ait eu pour lui aucune conséquence fâcheuse. Il y a là une contradiction dont on pourrait s'étonner, si dans d'autres villes elle n'avait déjà été remarquée.

— On lit dans le *Propagateur des Ardennes* :

« L'affaire en cour d'assises entre MM. Lavocat et C. de Boullenois n'est pas la seule qui excite la curiosité publique. On dit qu'en janvier M. Percheron, maître d'hôtel à Vouziers, si chaud pour les élections et pour les protestations unanimes signées de lui seul (discours de M. Golbéry, rapporteur de la commission chargée de la vérification des pouvoirs de M. Lavocat), doit comparaître devant le tribunal de Charleville, sur l'appel d'un jugement correctionnel de Vouziers qui l'absout du délit d'outrages envers deux gendarmes venus pour lui faire exhiber son registre d'hôtel, celui servant à l'inscription des voyageurs, le lendemain de l'arrivée de MM. Ladoucette et Voirhay pour le procès du coup de bouteille.

» Si l'on en croit certains initiés, ce procès offrira de curieuses révélations. »

— Après avoir porté le nom Montpensier pendant toute l'année qui a

précédé sa naissance, ce théâtre s'ouvrira sous un autre nom. Le titre que lui avait décerné la voix publique, et qui était en quelque sorte le baptême de l'opinion, est considéré comme nul et non avenue. On ne veut pas qu'un théâtre porte le nom d'un prince. — Et pourquoi ce scrupule, s'il vous plaît? Voilà de la dignité et de l'aristocratie mal entendues. Quoi donc! vous voulez bien que les noms princiers figurent sur les enseignes des boutiques, et vous refusez cet honneur au fronton d'un théâtre! Un marchand breveté peut écrire en lettres d'or, sur la devanture de son magasin, le nom de M. le duc de Montpensier et de tous les autres princes du sang, voire même du roi et de la reine; il couvrira de ce noble pavillon toute espèce de marchandise, et l'on destitue l'art dramatique d'un patronage accordé à l'art du tailleur, de la modiste, du parfumeur et du chocolatier!

Certes! on peut à bon droit s'étonner d'une inégalité si étrange et si nouvelle!

Aux temps les plus fiers de la monarchie et du pouvoir absolu, l'art dramatique était mieux traité : les princes du sang et les souverains eux-mêmes ne croyaient pas déroger ni compromettre leur nom et leur titre en le prêtant à un théâtre. Ainsi, avant la révolution, il y avait le théâtre de Monsieur, qui portait ce titre avec approbation et privilège de Monsieur, frère du roi. A la même époque, la famille d'Orléans permit qu'un théâtre de marionnettes prit le nom d'un de ses princes et s'intitula théâtre Beaujolais. Sous l'Empire, l'Opéra s'intitula théâtre de l'Impératrice, et du temps de la Restauration, le Gymnase fut le théâtre de Madame.

On ne se serait jamais imaginé que dans une semblable question le présent se montrerait moins libéral que le passé.

Bulletin de la Bourse de Paris du 5 janvier 1847.

Avant la bourse, on a fait 80 02 1/2, et le premier cours au parquet a été 80. Le 5 est d'abord monté à 80 15 et à 80 17 1/2 dans la coulisse. Il est ensuite tombé avec une grande rapidité à 79 95 ; puis il est remonté à 80 15, et il a fermé au parquet à ce prix. Dans la coulisse, il est resté demandé à 80 20. Beaucoup d'affaires.

Rien d'important dans les chemins de fer, qui se traitent toujours en baisse.

Trois pour cent.....	80 05	Versailles (rive droite)...	» »
Quatre pour cent.....	» »	— (rive gauche) ..	255 »
Quatre et demi pour cent.....	» »	Paris à Orléans.....	1252 50
Cinq pour cent.....	118 30	Paris à Rouen.....	910 »
Emprunt de 1844.....	» »	Rouen au Havre.....	677 50
Trois pour cent belge.....	» »	Avignon à Marseille.....	865 »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	» »	Strasbourg à Bâle.....	217 50
Cinq pour cent belge.....	102 »	Orléans à Vierzon.....	» »
Cinq pour cent aapolitain.....	» »	Orléans à Bordeaux.....	562 50
Récépissés Rothschild.....	103 30	Amiens à Boulogne.....	440 »
Cinq pour cent romain.....	100 3/4	Montreuil à Troyes.....	350 »
Trois pour cent espagnol.....	» »	Chemins du Nord.....	638 75
Banque de France.....	3590 »	Dieppe et Fécamp.....	352 50
Comptoir Ganneron.....	1180 »	Paris à Strasbourg.....	483 75
Banque belge.....	» »	Tours à Nantes.....	487 50
Caisse Lafitte.....	1205 »	Paris à Lyon.....	508 75
Obligations de Paris.....	1350 »	Lyon à Avignon.....	» »
CHEMINS DE FER.		Bordeaux à Cette.....	450 »
Saint-Germain.....	» »	Bordeaux à la Teste.....	» »

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 7 janvier.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	» »	» »	867 50	868 75	868 75	» »
prime d. 10.	» »	» »	871 25	» »	» »	» »
Paris à Orléans.	» »	» »	1258 75	1260	1261 25	1260
prime d. 10.	» »	» »	1262 50	» »	1270	» »
Paris à Rouen.	» »	» »	915	» »	» »	» »
prime d. 10.	» »	» »	917 50	» »	926 25	» »
Orléans à Vierzon.	» »	» »	» »	» »	607 50	» »
prime d. 10.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Bordeaux à Orléans	» »	» »	» »	» »	» »	» »
prime d. 10.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Strasbourg à Paris.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
prime d. 10.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Tours à Nantes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
prime d. 10.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Chemins du Nord.	» »	» »	642 50	643 75	644 25	642 50
prime d. 10.	» »	» »	643 75	645	648 75	648 75
Paris à Lyon.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
prime d. 10.	» »	» »	» »	» »	» »	» »

Nouvelles Etrangères.

IRLANDE.

Le *Mayo-Constitution* publie le compte-rendu des sept enquêtes du coroner sur les cadavres d'individus que le jury a déclaré être morts de faim. Ces enquêtes ont eu lieu dans l'espace de trois jours. On calcule d'ailleurs que, sur vingt décès de cette espèce, il y en a à peine un ou deux qui provoquent des enquêtes ; que l'on se fasse donc, d'après cela, une idée du véritable état des choses.

Le *Castlebar-Constitution* annonce qu'un escadron de dragons a été envoyé de cette ville (Castlebar) à Wespott, parce que le peuple menaçait de piller les magasins de M. Mac-Donnell. Mais heureusement tout s'est réduit à une démonstration ; le peuple s'est contenté de se porter devant la maison de ce négociant, pour l'engager à vendre à meilleur marché ses farines, et, à l'arrivée des dragons, il s'est dispersé sans avoir commis aucun excès et sans

avoir rien obtenu.

Le *Standard* parle également d'une collision qui aurait eu lieu, dans le village de Garraubawn, entre un détachement de la police et une trentaine de personnes qui se trouvaient avec un nommé Coghlan, accusé d'assassinat, au moment où ce détachement s'est présenté pour procéder à son arrestation. La rixe a été fort violente. Les policemen, dont plusieurs ont reçu des blessures fort graves, ont été réduits à faire usage de leurs armes, et deux habitants de Garraubawn sont restés morts sur la place. Toutefois, grâce à un renfort survenu fort à propos, force est restée à la loi. Mais comme Coghlan et ceux qui l'ont défendu étaient attablés dans une auberge lorsque les agents de la police ont essayé de s'emparer de sa personne, rien ne prouve que cette collision se rattache d'une manière directe à l'état actuel de l'Irlande.

ESPAGNE.

Nous avons des nouvelles de Madrid du 28 décembre. Le sénat s'est réuni la veille pour désigner la grande députation chargée d'aller au-devant de la reine le jour de l'ouverture des cortès. Ceci fait pressentir que cette ouverture aura lieu par un discours du trône et non par une simple commission.

Les députés modérés ont eu aussi une réunion préparatoire. M. Pacheco et ses amis y assistaient, d'où il suit que l'opposition puritaine, éclairée par ses échecs aux élections, renonce à fonder un parti. On a décidé qu'un membre de cette fraction ferait partie de chacune des deux commissions chargées de la vérification des pouvoirs. M. Carriquiri ayant, dans un esprit d'équité que nous nous plaignons de reconnaître, demandé qu'un membre de l'opposition progressiste y figurât également, sa proposition est restée sans écho. Cependant celle-ci compte 68 membres, et les puritains convertis ne sont que 25. (Sentinelle.)

BOURSE DE LYON. Cours des valeurs industrielles. Le 5 janvier 1847.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.....	4,700	
2,000	500	Société riveraine d'assurance.....	495	
2,000	1,000	Banque de Lyon.....	3,781	
320	5,000	Bateaux à vapeur.....	5,800	
500	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles.....		4,800
200	5,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône.....		
200	3,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.....		5,000
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.....		10,000
1,050	500	Compagnie du Rhône.....		900
6,000	5,000	Canal de Givors.....		600
556	500	Eclairage par le gaz, Abbeville.....		523
1,000	500	— Angers.....		420
500	1,000	— Avignon.....		
400	500	— Bayonne.....		
500	1,000	— Besançon.....		583
1,250	400	— Boulogne, Sèvres et Saint-Clément.....		1,080
500	500	— Bourges.....		350
1,250	400	— Clermont.....		973
1,200	500	— Colmar.....		290
500	700	— Dijon.....		920
1,500	400	— Dole.....		270
450	600	— Florence.....		425
1,200	1,000	— Genève.....		892 50
1,000	1,000	— Grenoble.....		600
500	500	— Guillaumier.....		795
1,500	500	— Laval.....		510
1,000	1,000	— Limoges.....		325
500	500	— Lyon, Compagnie Perrache.....		4,000
500	500	— nouvelle émission.....		4,000
1,000	400	— Metz.....		980
400	500	— Mézières et Charleville.....		670
960	500	— Montpellier.....		825
5,500	440	— Moulins.....		595
600	500	— Mulhouse.....		630
875	300	— Naples.....		540
1,090	450	— Nèvers.....		610
600	500	— Perpignan.....		250
500	750	— Puy.....		230
500	750	— Reims.....		370
1,000	700	— Rive-de-Gier.....		450
1,500	700	— Saône-et-Loire.....		1,530
1,000	1,000	— Saint-Etienne.....		1,500
2,500	2,000	— Strasbourg.....		1,200
4,500	1,000	— Trieste.....		490
450	2,000	— Trois villes du Midi.....		400
500	2,000	— Troyes.....		700
220	2,000	— Turin.....		1,430
1,790	500	— Valence.....		675
1,500	500	— Venise.....		1,585
400	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardèche.....		6,820
400	3,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.....		6,130
Illimit.	1,250	Mines de houille.....		840
4,485	1,000	— Compagnie générale.....		1,155
Illimit.	1,000	— Obligation de ladite compagnie.....		850
1,000	1,000	— Société civile.....		400
2,500	2,000	— Compagnie générale des Tréfontaines.....		400
4,500	1,000	— Compagnie des mines des Lites.....		400
450	2,000	— Compagnie du Villars.....		400
500	2,000	— C ^{des} Houillères de Saint-Etienne.....		1,600
220	2,000	— Sur le Rhône.....		2,050
1,790	500	— de la Feuille.....		1,600
1,500	500	— du Palais-de-Justice.....		1,155
1,790	500	— de l'Île-Barbe.....		220
1,419	500	— de Vaise.....		1,425
	5,000	— nouvelle émission.....		5,225
	1,790	Moulins à vapeur de Perrache.....		400
	1,419	Gare de Vaise.....		500
		Terrains de Vaise.....		850
		Compagnie des Eaux de Villefranche.....		850

Le Gérant responsable, B. MURAT.

A VENDRE dans une des plus belles positions de Saône-et-Loire.—Un pensionnat de jeunes gens tout monté, avec la maison et une terre. On accordera du crédit.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Joigneaux, rédacteur du *Courrier de la Côte-d'Or*, à Dijon.

Un autre pensionnat de jeunes gens à Dijon, offrant 600 fr. de bénéfice par mois, moyennant 8,000 fr. au comptant.

S'adresser au même. (2019)

SPÉCIALITÉ. CHOCOLAT DE LA REINE, Composé par le docteur Trolliet.

DÉPÔT GÉNÉRAL CHEZ J. TROLLIET, Place de la Préfecture, n° 9.

Broyé par des machines nouvellement perfectionnées, et dégagé par une préparation particulière de tous ses principes âpres et indigestes, ce Chocolat se recommande à MM. les amateurs par son excellente qualité et par la modicité de ses prix. Il est d'une digestion facile pour les estomacs faibles.

On trouve dans le même magasin un assortiment de boîtes de choix et de bon goût pour le jour de l'an. (4598)

AVIS. On demande des commis-voyageurs. S'adresser passage Belle Cordière, n. 9, au 2°. (4934)

ABONNEMENT AUX JOURNAUX. LES MODES PARISIENNES DE MM. AUBERT ET C^o. Bureau spécial d'abonnement, à Lyon, 19, rue Bellecordière. (4937)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Moutret fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Décheaux, quincaillier, Grande-Rue. — L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus: Châlon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (4875)

AVIS. Une maison de commerce DEMANDE DES VOYAGEURS pour la représenter. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue.

S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (4589)

MALADIES DES VOIES URINAIRES ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broyement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.

MANTEAUX ET CABANS IMPERMÉABLES, PRÉPARÉS AU CAOUTCHOUC, de SOLLIER et FALCOT, brevetés (sans garantie du gouvernement), Rue des Célestins, n. 6, à Lyon. Par de nouveaux procédés, ces fabricants sont parvenus à donner à leurs tissus la souplesse et recherchée depuis si long-temps. Leurs Manteaux et Cabans sont garantis d'une imperméabilité parfaite. Vente en gros et demi-gros à des prix modérés. Toiles imperméables pour Bâches (1609)